

Département de Loire-Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b> 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	<b>Décision n°18/2024</b> Service infrastructures, ingénierie et moyens techniques S/c du service mutualisé de la commande publique

**DECISION DU PRESIDENT  
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE FOURNITURE ET  
POSE D'UN POSTE D'ALIMENTATION DES FILTRES A SABLE DU  
TERRAIN D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A SAVENAY**

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe),

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon,

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 juillet 2020 désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 fixant les attributions déléguées au Président et au Bureau Communautaire, et notamment en matière de contrats de la commande publique,

Vu la consultation relative au marché de travaux de fourniture et pose du nouveau poste d'alimentation des filtres à sable du terrain d'accueil des gens du voyage de Savenay lancée le 15 mars 2024 en application de l'article L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal 2024 chapitre 21 (58 000 euros TTC).

**DECIDE :**

**Objet**

D'attribuer le marché de travaux de fourniture et pose d'un poste d'alimentation des filtres à sable du terrain d'accueil des gens du voyage (TAGV) à Savenay à l'entreprise suivante : **BREMAUD EPUR**, sise 1 rue du Finistère à la Chapelle sur Erdre (44240).

**Durée**

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 11 semaines (y compris la période préparation de chantier fixée à 7 semaines, le repliement des installations, le nettoyage de chantier et les congés payés et intempéries).

La date prévisionnelle de début des prestations est fixée au 21 mai 2024.

Les travaux devront impérativement être réalisés entre le 8 juillet et le 2 août 2024 (période pendant laquelle le site est inoccupé).

**Prix**

Le montant des travaux s'élève à : 58 029,90 euros H.T., tel qu'il résulte du cadre du détail quantitatif estimatif (DQE).

**Les travaux comprennent notamment :**

la dépose des équipements de l'ancien poste, les travaux d'assainissement eaux usées, le raccordement électrique à l'armoire du local technique TGBT et la fourniture et mise en œuvre d'une clôture en treillis avec son portail.

**Modalités de paiement**

Les règlements interviendront sur présentation des factures correspondant aux prestations exécutées.

Fait à Savenay, le 19 avril 2024

Le Président,



Rémy NICOLEAU

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 19 AVR 2024  
ET AFFICHAGE LE : 19 AVR 2024  
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON  
Rémy NICOLEAU